



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 120199

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le manque d'ophtalmologistes dans le département du Pas-de-Calais. La démographie médicale présente des indicateurs peu favorables dans le département du Pas-de-Calais. Cette spécialité est particulièrement rare dans le département au point que les délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous dépassent 12 mois. Les ophtalmologues en sont arrivés à refuser d'accepter de nouveaux patients, faute de pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions et pour ne pas allonger des délais déjà indécents. Pour autant, les personnes susceptibles de consulter un ophtalmologue pour la première fois ne vont pas cesser de se manifester sous le prétexte que les cabinets d'ophtalmologistes sont saturés. Dès lors, où vont-elles pouvoir se présenter ? Doivent-elles renoncer à cette prise en charge médicale spécifique et s'exposer aux désagréments, risques et dangers qui sont liés à une mauvaise vue ou à une vue non corrigée ? En conséquence, il lui demande de lui préciser les dispositions qu'il envisage de mettre en oeuvre afin d'améliorer la démographie médicale de spécialité dans le département du Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120199

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11018

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)